



REÇU LE 21 JUIN 2011

Paris, le

22 JUIN 2011

CABINET
DU GARDE DES SCAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS
LE CHEF-ADJOINT DE CABINET

Référence à rappeler : BDC/CP/JS/201100566609

Maître,

Les services du Premier Ministre ont transmis à Monsieur Michel MERCIER, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, votre courrier qui fait part de votre demande relative à votre dépôt de projet de loi tendant à la transposition en droit français de la décision-cadre 2008/913/JAI arrêtée le 28 novembre 2008 par le conseil de l'union européenne, sur la lutte contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie au moyen du droit pénal, à l'exclusion de son article 1er, paragraphe 4, et ce dans le cadre de la problématique des crimes contre l'humanité et notamment du génocide arménien.

Monsieur le ministre m'a chargé de transmettre votre requête à la direction des affaires criminelles et des grâces, à laquelle il a demandé de veiller à ce qu'une réponse vous soit apportée dans les meilleurs délais.

Je vous prie de croire, Maître, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pierre SIMON

Maître Philippe KRIKORIAN
14 rue Breteuil
13001 MARSEILLE